

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

Politique de soutien aux jeunes artistes Question écrite n° 13006

#### Texte de la question

M. Jacques Marilossian attire l'attention de Mme la ministre de la culture sur la politique de soutien aux jeunes artistes. Les artistes français, notamment les plus jeunes, ont beaucoup de difficultés à trouver des fonds pour mettre en place des projets culturels. C'est en soi un parcours du combattant qui n'aide pas à faire émerger des talents et des innovations au niveau culturel. Par exemple, sur le plan musical, les jeunes artistes ont bien de la peine à trouver des financements pour monter des projets locaux, alors que le marché culturel national est dominé par des grands groupes industriels qui ne sont pas forcément des vecteurs de la diversité culturelle. Or la culture est aussi une activité économique, elle a besoin d'être soutenue. La politique culturelle française pourrait, entre autres, créer une structure qui soit chargée de trouver des fonds, afin de soutenir financièrement les projets culturels innovants, qui contribuent au bien-être et à l'éducation pour tous notamment à travers des festivals ou encore des universités populaires. Elle pourrait aussi contribuer à réduire les taxes et les frais liés au recrutement des artistes. Enfin, la politique culturelle française pourrait aussi mettre en place un système de rémunération des artistes qui soit plus transparent et moins opaque, par exemple, à travers une plateforme informatique commune. Sachant que ces suggestions émanent de jeunes artistes qui rencontrent des difficultés au quotidien pour faire émerger des projets innovants, il souhaite savoir si le Gouvernement prévoit un plan qui permette de les soutenir plus activement dans leurs démarches.

#### Texte de la réponse

Le ministère de la culture met en œuvre une politique dédiée à la création très volontariste, notamment par le truchement des aides à l'écriture musicale ou les aides aux résidences. Par exemple, le ministère de la culture propose un dispositif qui consiste à associer, pendant deux saisons, un compositeur de musique contemporaine ou de jazz et un lieu de spectacles. En 2018, 11 lieux pluridisciplinaires ont été soutenus dans ce cadre. Par ailleurs, le ministère de la culture a confié la gestion d'un programme de résidences des musiques actuelles au Centre national de la chanson, des variétés et du jazz, avec une dotation de 400 000 €. Ce programme est destiné à financer la création de projets musiques actuelles réunissant un artiste, un lieu et un producteur. Une quarantaine de projets sont soutenus dans ce cadre chaque année. L'État soutient également un réseau de 87 scènes de musiques actuelles, dédiées à l'ensemble du champ des musiques actuelles, et dont une des missions principales est d'accompagner les artistes dans leurs démarches de création et en particulier les nouveaux talents. Concernant les interprètes et les artistes, des aides, ouvertes à toutes les esthétiques, destinées aux ensembles sont attribuées par les directions régionales des affaires culturelles en fonction des projets et au plus près des territoires. Ces aides ont concerné environ 350 équipes pour un montant de 16 300 000 euros en 2018. S'agissant de la rémunération des artistes, les employeurs et en particulier occasionnels, peuvent parfois être découragés par une complexité des démarches. Des dispositifs de simplification ont été mis en place, comme le Guichet Unique du Spectacle Occasionnel (GUSO), afin de permettre la rémunération des artistes et éviter de multiplier les déclarations. Le groupement d'intérêt public (GIP) Café culture facilite aussi les démarches administratives et apporte une aide financière conséquente par le financement des collectivités adhérentes au GIP et de l'État.

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/questions/QANR5L15QE13006

#### Données clés

Auteur: M. Jacques Marilossian

Circonscription : Hauts-de-Seine (7e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 13006 Rubrique : Arts et spectacles Ministère interrogé : <u>Culture</u> Ministère attributaire : Culture

### Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>9 octobre 2018</u>, page 8952 Réponse publiée au JO le : <u>12 février 2019</u>, page 1361